

2015-01-01

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **13 janvier 2015**, à 20 heures à la salle municipale, située au 379 route de l'église, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance:

Siège 1: Monsieur Ghislain Jeffrey
Siège 2: Monsieur Gérald Bérard
Siège 3: Monsieur Sylvie Tremblay (Absente)
Siège 4: Madame Roxane Martine Coutu
Siège 5: Madame Line Morin
Siège 6: Monsieur Claude Hudon

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Michel Castonguay.

Madame Cécile Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-02

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 1er décembre 2014

3.2 - Séance extraordinaire du 15 décembre 2014 à 20 heures

3.3 - Séance ajournée du 15 décembre 2014 à 20 h 30

4 - LÉGISLATION

- 4.1 - Adoption du règlement numéro 298-2014
- 4.2 - Adoption du règlement numéro 299-2014
- 4.3 - Adoption des dépenses incompressibles de 2015

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 5.1 - Approbation des comptes payés au cours de décembre 2014
- 5.2 - Approbation des comptes de janvier 2015
- 5.3 - Demande de remboursement de taxes municipales - Entreprise P. Boucher Ltée
- 5.4 - Embauche d'une adjointe administrative - Madame Évelyne Castonguay

6 - CORRESPONDANCE

- 6.1 - Dépôt de la correspondance
- 6.2 - Rencontre annuelle des organismes

7 - DOSSIER DE LA MRC

- 7.1 - Point d'information - Monsieur Michel Castonguay

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

- 8.1 - Point d'information - monsieur Benoit Grenier, directeur du service incendie
- 8.2 - Point d'information - monsieur Claude Hudon
- 8.3 - Acceptation de la liste des pompiers volontaires pour 2015
- 8.4 - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

9 - RÉSEAU ROUTIER

- 9.1 - Point d'information - monsieur Claude Hudon
- 9.2 - Subvention municipale - Transport adapté
- 9.3 - Subvention municipale - Transport collectif intégré

10 - EMBELLISSEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 10.1 - Point d'information - Madame Line Morin
- 10.2 - Renouvellement d'adhésion au programme des Fleurons pour la période 2015-2017

- 10.3 - Acceptation de l'offre de services professionnels de SNC Lavalin
- Montée des Clochers
- 10.4 - Mandat pour relevés de terrain, plans et devis du Chemin des
Castonguay

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 11.1 - Dépôt des états financiers approuvés de l'Office municipal
d'habitation pour l'année 2013

12 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

- 12.1 - Point d'information - madame Line Morin

13 - FAMILLE ET LOISIRS

- 13.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu
- 13.2 - Annulation de l'appel d'offres pour la rénovation d'un bâtiment
municipal de loisirs
- 13.3 - Autorisation pour mandater un professionnel pour l'élaboration
des plans et devis du local des loisirs
- 13.4 - Appui au projet "Sortir de l'isolement les personnes âgées de
Saint-Roch-des-Aulnaies et de Sainte-Louise"

14 - PATRIMOINE, CULTURE ET TOURISME

- 14.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay

15 - SEIGNEURIE DES AULNAIES

- 15.1 - Point d'information - Monsieur Ghislain Jeffrey

16 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 16.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - VARIA

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2015-01-03

3.1 - Séance ordinaire du 1er décembre 2014

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er décembre 2014, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2014, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-04

3.2 - Séance extraordinaire du 15 décembre 2014 à 20 heures

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 décembre 2014, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-05

3.3 - Séance ajournée du 15 décembre 2014 à 20 h 30

Copie du procès-verbal de la séance ajournée du 1er décembre 2014, tenue le 15 décembre 2014 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ajournée du 1er décembre 2014, tenue le 15 décembre 2014 à 20 h 30, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4 - LÉGISLATION

2015-01-06

4.1 - Adoption du règlement numéro 298-2014

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, monsieur le maire demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 298-2014.

RÈGLEMENT NO 298-2014 décrétant le taux des taxes et le tarif de compensations pour l'année financière 2015 et les conditions de leurs perception.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité que le règlement 298-2014 soit, et est adopté par le conseil et qu'il

soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-07

4.2 - Adoption du règlement numéro 299-2014

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, monsieur le maire demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 299-2014.

RÈGLEMENT NO 299-2014 ayant pour objet d'abroger et de remplacer le règlement portant le numéro 291-2013 concernant l'imposition de la taxe pour la cueillette et le recyclage des ordures ménagères.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité que le règlement 299-2014 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-08

4.3 - Adoption des dépenses incompressibles de 2015

Il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à effectuer, au cours de l'année 2015, les dépenses incompressibles prévues au budget.

Adopté à l'unanimité.

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2015-01-09

5.1 - Approbation des dépenses incompressibles de décembre 2014

Il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité d'approuver les dépenses incompressibles de décembre 2014 au montant de 12 647,05 \$.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-10

5.2 - Approbation des comptes de janvier 2015

Il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois janvier 2015 pour un montant de 156 563,11 \$.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-11

5.3 - Demande de remboursement de taxes municipales - Entreprise P. Boucher Ltée

ATTENDU QUE l'Entreprise P. Boucher Ltée paie depuis plusieurs années des taxes foncières pour un terrain qui est la propriété de monsieur Roméo Jean;

ATTENDU QUE le terrain appartenant à monsieur Roméo Jean a été inscrit au nom de l'Entreprise P. Boucher Ltée lors d'une transaction effectuée le 17 novembre 1992;

ATTENDU QUE l'Entreprise P. Boucher Ltée n'a pas fait l'acquisition de ce terrain qui est demeuré la propriété de monsieur Roméo Jean;

ATTENDU QUE l'Entreprise P. Boucher Ltée demande le remboursement des taxes foncières payées pour ce terrain qui ne lui appartient pas;

ATTENDU QUE la rénovation cadastrale a permis de rétablir les titres de propriétés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Ghislain Jeffrey et résolu à l'unanimité de rembourser, à l'Entreprise P. Boucher Ltée, le montant des taxes versées pour ledit terrain pour les trois dernières années puisque l'article 985 du code municipal prévoit que le délai de prescription des taxes municipales est de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-12

5.4 - Embauche d'une adjointe administrative - Madame Évelyne Castonguay

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies a procédé à un appel d'offres public pour l'embauche d'une adjointe administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a mandaté un comité de sélection, composé de trois personnes, dont une personne ressource de la firme comptable Mallette;

ATTENDU QUE quatorze candidates ont déposées leur candidature;

ATTENDU QUE seulement deux candidates se sont qualifiées pour passer l'entrevue et les tests de français et de comptabilité préparés par madame Marie-Pier Paradis de la firme comptable Mallette;

ATTENDU QU'une des deux candidates ne s'est pas démarquée lors de l'entrevue portant sur les connaissances du monde municipal;

ATTENDU QUE le résultat des tests de comptabilité de la seule candidate retenue après l'entrevue ne permet pas de conclure qu'elle possède toutes les qualifications requises pour occuper le poste d'adjointe administrative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de madame Évelyne Castonguay, au poste d'adjointe administrative, aux conditions établies entre les parties. Le conseil municipal est conscient que le personnel en place devra consacrer du temps pour la formation à madame Castonguay. Une évaluation de rendement est prévue après une période de probation de trois mois.

Adopté à l'unanimité.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Dépôt de la correspondance

La directrice générale dépose la liste des correspondances du mois courant.

6.2 - Rencontre annuelle des organismes

Les membres du conseil municipal sont invités à participer à la rencontre annuelle des organismes qui se tiendra le 19 janvier prochain, à 19 heures, à la

salle communautaire. Cette rencontre sera animée par la directrice du développement, madame Kim Cornelissen.

7 - DOSSIER DE LA MRC

7.1 - Point d'information - Monsieur Michel Castonguay

Monsieur le maire fait le compte-rendu de la dernière réunion de la MRC.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - monsieur Benoit Grenier, directeur du service incendie

Monsieur Grenier étant absent, ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine rencontre.

8.2 - Point d'information - monsieur Claude Hudon

Monsieur Hudon fait part aux membres du conseil de la pertinence d'adhérer au nouveau programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

2015-01-13

8.3 - Acceptation de la liste des pompiers volontaires pour 2015

Il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des pompiers volontaires pour 2015 telle que présentée par monsieur Benoit Grenier, directeur du service incendie.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-14

8.4 - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies prévoit la formation de six (6) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de L'Islet en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de L'Islet.

Adopté à l'unanimité.

9 - RÉSEAU ROUTIER

9.1 - Point d'information - monsieur Claude Hudon

Rien à signaler.

2015-01-15

9.2 - Subvention municipale - Transport adapté

Il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité d'accepter et d'autoriser le versement de la contribution annuelle à Trans-Apte inc., pour le transport adapté, au coût de 3 287 \$ pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-16

9.3 - Subvention municipale - Transport collectif intégré

Il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'accepter et d'autoriser le versement de la contribution annuelle à Trans-Apte inc., pour le transport collectif, au coût de 1 832 \$ pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité.

10 - EMBELLISSEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 - Point d'information - Madame Line Morin

Madame Morin informe les membres du conseil de l'importance de participer à la 10e édition du programme "Les Fleurons du Québec".

2015-01-17

10.2 - Renouvellement d'adhésion au programme des Fleurons pour la période 2015-2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies participe au programme des Fleurons du Québec depuis quelques années;

ATTENDU QUE la Municipalité désire poursuivre son évolution dans l'échelle de la classification horticole;

ATTENDU QUE les Fleurons du Québec a pour objectif de permettre d'améliorer le cadre de vie de nos citoyens en plus de mobiliser la collectivité autour du verdissement municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la Municipalité au Fleurons du Québec pour la période de 2015-2017 au coût de 720 \$.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-18

10.3 - Acceptation de l'offre de services professionnels de SNC Lavalin - Montée des Clochers

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies a mandaté la firme d'ingénierie SNC Lavalin pour la préparation des plans et devis pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout domestiques sur la Montée des Clochers, sur une longueur totale d'environ 400 mètres;

ATTENDU QUE la réalisation de ces travaux est évalué à 11 400 \$ plus taxes;

EN CONSQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de SNC Lavalin pour la somme de 11 400 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-19

10.4 - Mandat pour relevés de terrain, plans et devis du Chemin des Castonguay

ATTENDU QUE les résidents du chemin des Castonguay ont déposé une requête au conseil municipal demandant d'étudier la possibilité de prolonger le réseau d'aqueduc sur le chemin des Castonguay;

ATTENDU QUE les résidents du chemin des Castonguay désirent connaître les coûts reliés à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité de mandater la firme d'ingénierie SNC Lavalin pour effectuer les relevés de terrain, élaborer les plans et devis du projet et pour effectuer une estimation préliminaire des coûts.

Adopté à l'unanimité.

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11.1 - Dépôt des états financiers approuvés de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2013

La directrice générale dépose les états financiers approuvés de l'Office municipal d'habitation pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013.

12 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

12.1 - Point d'information - madame Line Morin

13 - FAMILLE ET LOISIRS

13.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu

Madame Coutu fait le compte-rendu des activités qui se dérouleront à la Seigneurie des Aulnaies, le 14 février prochain, dans le cadre d'une journée plein air.

2015-01-20

13.2 - Annulation de l'appel d'offres pour la rénovation d'un bâtiment municipal de loisirs

ATTENDU QUE les documents d'appel d'offres pour la rénovation d'un bâtiment municipal de loisirs et la construction d'une terrasse attenante sont incomplets et ne permettent pas à un entrepreneur général d'évaluer le coût des travaux;

ATTENDU QUE les travaux de rénovation comportent la démolition d'une partie des murs porteurs;

ATTENDU QU'un changement dans l'intégrité structurale du bâtiment requiert des plans et devis d'architecture signés et scellés par un membre de l'Ordre des architectes du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité d'annuler l'appel d'offres pour la rénovation d'un bâtiment municipal de loisirs et la construction d'une terrasse attenante.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-21

13.3 - Autorisation pour mandater un professionnel pour l'élaboration des plans et devis du local des loisirs

ATTENDU QUE la rénovation d'un bâtiment municipal de loisirs et la construction d'une terrasse attenante requiert des plans et devis signés et scellés par un architecte membre de l'Ordre des architectes du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Ghislain Jeffrey et résolu à l'unanimité de mandater un architecte pour l'élaboration des plans et devis requis pour la rénovation du local des loisirs.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-22

13.4 - Appui au projet "Sortir de l'isolement les personnes âgées de Saint-Roch-des-Aulnaies et de Sainte-Louise"

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ de Saint-Roch-des-Aulnaies désire présenter une demande de subvention à la CRÉ Chaudière-Appalaches, dans le cadre de son entente spécifique sur les personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté, « Sortir de l'isolement les personnes âgées de Saint-Roch-des-Aulnaies et de Sainte-Louise », implique comme partenaire le Club de l'Âge d'or de Sainte-Louise ainsi que la Popote roulante, qui dessert les deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet aura une durée d'environ 10 mois (45-50 semaines);

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à embaucher une coordonnatrice ou un coordonnateur pour augmenter le membrariat du Club de l'Âge d'or de Sainte-Louise ainsi que le nombre d'activités qui pourraient être offertes à nos personnes âgées, tant à Saint-Roch-des-Aulnaies et Sainte-Louise;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise également à mettre en valeur les capacités artistiques et cognitives de nos personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE ce projet inclut des montants visant à éliminer le choc tarifaire du transport et des repas pour nos personnes âgées au Centre de jour qui viennent prendre un repas à toutes les deux semaines et qui sont autant de Saint-Roch-des-Aulnaies que de Sainte-Louise;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente spécifique ne peut défrayer plus de 90 % du montant total à déboursier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies appuie ce projet et accepte de défrayer les coûts des fournitures pour un montant maximum de 150 \$, en plus de permettre à la directrice du développement de consacrer une heure ou deux au projet, et ce, de façon hebdomadaire.

Adopté à l'unanimité.

14 - PATRIMOINE, CULTURE ET TOURISME

14.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay

Madame Tremblay étant absente, ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine rencontre.

15 - SEIGNEURIE DES AULNAIES

15.1 - Point d'information - Monsieur Ghislain Jeffrey

Monsieur Jeffrey informe les membres du conseil de la tenue de la prochaine réunion du comité des infrastructures de la Seigneurie des Aulnaies.

16 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

16.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

Monsieur Bérard fait le point sur les derniers éléments de la reddition de comptes du projet "Place de l'Église".

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil municipal répondent aux questions du public.

2015-01-23

18 - VARIA

DEMANDE DE PROLONGEMENT DE LA ZONE DE 50 KM/H DANS LES DEUX VILLAGES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES

Il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Transports du Québec d'étudier la possibilité de prolonger la zone de 50 km/h dans les deux villages de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-24

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 21 h 10.

Adopté à l'unanimité.

Michel Castonguay, maire

Cécile Morin, dir. gén. & sec. trés.

